



Droit des associations, conflit entre un maire et une association

Par **manonlipchitz**, le **22/11/2008** à **14:16**

[s]Une bibliothèque demande à un maire de pouvoir disposer d'un local sanitaire[/s]:
Un maire peut-il refuser un local de sanitaire à une association à qui il a déjà donné un local en vue d'accueillir du public (bibliothèque) ?
Il est à préciser que le maire a toujours établi de très mauvais rapports avec cette association, d'où son refus, puisque le local demandé est inutilisé.
Merci d'avance, si vous pouviez nous aider, nous sommes très embêtés.